

4 juillet 2008

Madame Marie-Claude Thériège
Chef du service des projets en milieu terrestre
Direction des évaluations environnementales
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

Gérance de projets Lignes
Place Dupuis, tour 1, 16^e étage
855, rue Sainte-Catherine Est
Montréal (Québec) H2L 4P5

Tél. : (514) 840-3000 p. 3589
Télec. : (514) 840-4211
C. élec. : bell.normand@hydro.qc.ca

V./réf. : 3211-11-095

Objet : Poste Anne-Hébert à 315-25 kV et lignes d'alimentation à 315 kV
Demande de certificat d'autorisation en vertu de l'article 31.5 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*
Transmission d'informations complémentaires relatives à l'étude d'impact

Madame,

La présente vise à répondre à votre lettre datée du 27 juin 2008 dans laquelle vous nous transmettiez l'avis de la direction du Patrimoine écologique et des Parcs de votre ministère à propos de l'étude d'impact produite dans le cadre du projet cité en titre.

Dans le cadre de ses projets de lignes de transport d'énergie électrique, Hydro-Québec détermine l'emplacement des tourbières et des milieux humides pour des raisons surtout techniques, étant donné qu'il est préférable d'éviter les endroits de faible capacité portante pour y implanter des pylônes. Cette délimitation s'appuie sur une étude de matériaux de surface découlant de l'interprétation de photos aériennes à l'échelle de 1:15 000 (Poly-Géo, 2007). Pour le projet de la ligne d'alimentation du poste Anne-Hébert, la délimitation des milieux humides a été complétée à l'aide du document réalisé en 2005 pour la Communauté métropolitaine de Québec (« CMQ ») par Canards Illimités (voir la page 3-8 de l'étude d'impact).

Les tourbières qui apparaissent sur la carte A « Milieu naturel et humain » de l'étude d'impact se divisent en tourbières peu profondes (épaisseur des dépôts organiques inférieure à 2 mètres) et tourbières profondes (épaisseur des dépôts supérieure à 2 mètres). Cette connaissance du milieu permet à Hydro-Québec d'élaborer des tracés en prenant soin d'éviter dans la mesure du possible les zones de faible capacité portante, en particulier les tourbières profondes. Dans le cadre du projet Anne-Hébert, un programme de caractérisation a été prévu pour les milieux humides présents dans l'emprise de la ligne projetée. Cette caractérisation, ainsi que la réalisation du programme d'inventaire des espèces floristiques à statut particulier (voir la page 3-12 de l'étude d'impact) et de leur habitat, a déjà été soumise à la direction du Patrimoine et des Parcs au printemps 2008. Elle sera réalisée conformément aux critères de votre ministère et prendra en compte la superficie de chaque type de milieu humide, la présence d'un lien hydrique avec un lac ou un cours d'eau et la présence d'espèces menacées, vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées. Dans le cas des tourbières, une distinction sera faite entre les tourbières minérotrophes (*fens*) et les tourbières ombrotrophes (*bogs*). Les résultats de cette caractérisation feront l'objet d'un rapport qui sera disponible en décembre 2008. Ils serviront à l'optimisation de la localisation des pylônes, à l'élaboration de la stratégie d'accès pour le déboisement de l'emprise et la construction de la ligne ainsi qu'à la préparation des plans et devis de construction. Hydro-Québec a déjà initié la caractérisation des milieux humides dans le tracé retenu, ce qui témoigne de l'importance qu'elle accorde à la protection de ces milieux.

Le déboisement d'une emprise de 60 mètres de largeur dans un milieu boisé contenant de grandes superficies humides peut induire localement des modifications aux caractéristiques de ces milieux (végétation, sol, drainage). Toutefois, les mesures d'atténuation qui seront appliquées permettront de limiter l'importance de l'impact. Mentionnons que l'on prévoit, dans la mesure du possible, réaliser ces travaux sur sol gelé et que le déboisement sera effectué de façon manuelle.

De plus, l'application de mesures d'atténuation courantes (voir l'annexe J de l'étude d'impact) et l'utilisation de fondations qui perturbent le moins possible le sol (voir la section 7.2.4.4 de l'étude d'impact) protégeront adéquatement ces milieux. À l'échelle de la zone d'étude, les fonctions de ces milieux ne devraient pas être affectées significativement par la construction de la ligne et la présence de l'emprise.

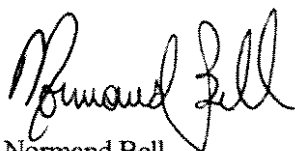
En ce qui concerne les travaux de maîtrise intégrée de la végétation dans l'emprise de la ligne, ces activités sont bien encadrées par l'entreprise et le mode d'intervention est choisi en fonction des éléments environnementaux sensibles répertoriés et de la législation en vigueur. Comme on le mentionne à la section 8.3.1.7 (page 8-7 de l'étude d'impact), Hydro-Québec se conforme au *Code de gestion des pesticides*. De plus, tel que spécifié à la section 8.3.1.6 (page 8-7 de l'étude d'impact), une évaluation environnementale précède tous les travaux de maîtrise de la végétation.

Quant aux mesures de compensation, on doit se rappeler que la présence d'une emprise de ligne ne se traduit pas par une perte du milieu humide, sauf à l'emplacement des pylônes. De plus, ce type de projet n'est pas de nature à modifier les valeurs et fonctions des milieux humides. En général, on peut éviter d'installer un pylône en milieu humide compte tenu de la distance importante qui sépare deux pylônes. Dans le cas de la ligne de raccordement du poste Anne-Hébert, la portée entre deux pylônes peut aller au-delà de 350 mètres. Toutefois, le positionnement des pylônes de la ligne projetée ne peut se faire avec précision à l'étape actuelle de l'avant-projet. Cette activité est effectuée à l'étape projet, après que l'arpentage de la ligne et les études géotechniques auront été réalisées.

Corrections de l'étude d'impact (tableau 4-2)

Hydro-Québec est d'accord avec le ministère lorsque celui-ci mentionne que les spécialistes s'entendent pour accorder une importante valeur écologique aux milieux humides. On accorde donc une valeur forte à cet élément. Par ailleurs, l'impact appréhendé, qualifié de fort au tableau 4-2 de l'étude d'impact, devrait être qualifié de faible en raison de la nature du projet et des mesures d'atténuation qui sont systématiquement appliquées dans ce type de milieu. Bien que l'on modifie la valeur des milieux humides et l'importance de l'impact appréhendé, la résistance environnementale demeure moyenne. Les corrections apportées pour les niveaux de valeur et d'impact appréhendé reflètent mieux la réalité. Veuillez tenir compte de l'inversion de la valeur et de l'impact appréhendé au tableau 4-2 pour cet élément du milieu.

En espérant le tout à votre satisfaction, nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos salutations distinguées.



Normand Bell
Gérant de projets Lignes
NB/lb

c.c. Serge R. Tremblay, directeur principal Projets de transport et construction, HQ
Pierre Geoffrion, gérant de projets Postes, HQ
Steve Hamilton, chef projets Postes, HQ
Michel Bourgoïn, chef projets Lignes, HQ
Gaétan Brodeur, chargé de projets environnement, HQ
Louis Bordeleau, conseiller autorisations gouvernementales, HQ